



Envoyé en préfecture le 16/09/2026

Reçu en préfecture le 16/09/2026

Publié le

ID : 988-200012789-20260916-DELIB_472026-DE

**REPUBLIQUE
PAYS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
PROVINCE NORD
COMMUNE DE VOOK (VOH)**

**DELIBERATION N°47/2026 DU 07 SEPTEMBRE 2026 AUTORISANT LA MAIRIE
DE VOH A ACCUEILLIR DES SERVICES CIVIQUES.**

Le Conseil Municipal,

VU, la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU, la loi organique n°99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU, le Code des Communes applicable en Nouvelle-Calédonie,

VU, la délibération municipale n°13/2026 du 20 février 2026 portant approbation du budget primitif 2026 du budget principal,

VU, l'avis favorable des commissions des finances des 03 et 04 septembre 2026,

Après délibération,

A l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : De mettre en place le dispositif du service civique au sein de la mairie de VOH.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dispositif à savoir la demande d'agrément, ainsi que les contrats d'engagement établis avec les volontaires engagés et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à ouvrir les crédits budgétaires nécessaires afin de verser l'indemnité mensuelle due aux volontaires.

Article 4 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et transmise au Commissaire Délégué de la République pour la Province Nord.

Le Maire : Joël BOATATE-KOLEKOLE. La secrétaire de séance : Brigitte DJOUATE.

